

Convocation à l'Assemblée Générale

de l'association départementale OCCE des Hauts-de-Seine

L'Assemblée Générale, se tiendra **mercredi 17 mars 2021 à 8h**
au siège de l'OCCE 92 - 26, avenue Paul Vaillant Couturier 92220 BAGNEUX

Si le quorum n'est pas atteint, elle se tiendra, quel que soit le nombre de participants :

Mercredi 17 mars 2021
à 14h
en **visioconférence**

ORDRE DU JOUR de l'Assemblée Générale :

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 février 2020 (*disponible sur www.occe92.net*)
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020
- Rapport financier du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Projet de budget et montant de la cotisation 2021/2022
- Projet d'activité 2021/2022
- Élection du 1/3 renouvelable des Membres du Conseil d'Administration

Inscription indispensable au 01.46.64.77.28.

- **ATTENTION** : la coopérative scolaire doit désigner son délégué à l'aide du formulaire joint (à retourner avant le vendredi 12 mars 2021).
- Le délégué désigné recevra un lien de connexion et les modalités de vote au plus tard 24 heures avant l'AG.
- Les adhérents qui désirent proposer leur candidature au Conseil d'Administration sont invités à se faire connaître par écrit au secrétariat, avant le **lundi 8 mars 2021** (*voir modèle en page 4*).
- **LA PRESENTE PUBLICATION TIENT LIEU DE CONVOCATION**

(Règlement intérieur de l'OCCE 92)

Convocation des membres regroupés en section locales :

21 jours avant l'Assemblée Générale, chaque section locale doit faire l'objet d'une convocation précisant le lieu et accompagnée au moins de l'ordre du jour, afin que chaque section locale procède à la désignation de son délégué parmi les membres actifs éligibles. Chaque section locale détermine librement les modalités de cette désignation. Le délégué ne peut délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour, ne détient pas de mandat impératif. Pour pouvoir voter le jour de l'AG, le délégué, s'il n'est pas mandataire de la coopérative, doit présenter l'extrait de délibération du Conseil de Coopérative ayant procédé à sa désignation.

Désignation du délégué à l'Assemblée Générale 2021 de l'OCCE 92

Après délibération, le conseil de coopérative de (établissement, nom, adresse)

.....

N° de coop :

.....

Nombre de classes :

MANDATE M^{me}, M., membre actif au sein de la coopérative

Courriel de la personne mandatée pour l'envoi du lien de connexion :

.....@.....

OU

DONNE POUVOIR à M^{me}, M., membre du conseil d'administration de l'OCCE 92

(Rappel : les pouvoirs au conseil d'administration doivent être adressés à l'OCCE 92 avant le 12 mars).

Pour le représenter à l'Assemblée Générale dématérialisée de l'OCCE 92 mercredi 17 mars 2021, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Nom et signature du mandataire local

Nom et signature du délégué à l'Assemblée Générale 2021

Cachet de l'établissement

OCCE 92, UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Un Conseil d'Administration, un Bureau, des Permanents

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'OCCE 92, c'est avant tout un Conseil d'Administration de 20 membres bénévoles sur **24 possibles**, élus en Assemblée Générale, qui se réunissent régulièrement en visio ou en présentiel.

Florence ALOUADI, Muriel AMIOT, Pierre APPY, Maryvonne AUDREN, Estelle AZUELOS, Estelle BARREYRE, Stéphane BLORET, Caroline CORNILY, Laure DALMARD, Gilles DELISLE, Daniel GRANDAMME, Jean-Pierre LABARRE, Florence LANCHON, Philippe LAPÔTRE, Patrick MAGNIER, Claire MAUFFRET, Catherine NICOLAS-ROCHE, Emmanuelle PAULIAC, Brigitte SORNETTE, Raymond TOMCZAK.

Son rôle :

Il statue sur l'agrément des coopératives scolaires et l'ouverture de comptes courants ainsi que sur leurs fermetures et la dévolution des biens.

Il prépare pour l'association départementale le budget de chaque exercice, étudie les ententes, conventions, marchés et contrats.

Il impulse et assure la mise en œuvre d'actions coopératives départementales ou décide de l'aide financière, matérielle ou humaine qu'il peut apporter aux coopératives locales affiliées.

Il délibère sur les différents rapports et projets de la Fédération.

Il désigne son ou ses délégués à l'Assemblée Générale Fédérale, pour le représenter et y voter en son nom selon les mandats confiés.

UN BUREAU

Ses membres sont élus par le Conseil d'Administration. Actuellement :

- **Président : Raymond TOMCZAK**
- **Président adjoint : Daniel GRANDAMME**
- **Trésorier : Jean-Pierre LABARRE**
- **Trésorier adjoint : Philippe LAPÔTRE**
- **Secrétaire générale : Florence LANCHON**
- **Secrétaire général adjoint : Stéphane BLORET**

Son rôle : le bureau étudie et prépare les questions à soumettre en Conseil d'Administration, assure l'exécutif pendant l'intervalle des sessions du Conseil d'Administration ; il en rend compte au Conseil d'Administration suivant.

DES INTERLOCUTEURS

Prêts à vous renseigner et vous aider :

M. Patrick MAGNIER

Secrétaire départemental : affiliations, projets pédagogiques autour des actions nationales et départementales, formation, gestion et aides sur le terrain, relations institutionnelles.

M^{me} Laure DALMARD

Secrétaire administrative : gère le suivi des dossiers des coopératives scolaires (changement de mandataires, comptabilité, assurance, cotisations,) gère la partie administrative des actions pédagogiques, des aides aux projets, du prêt de matériel, etc.

En pratique, en dehors d'une éventuelle implication dans les groupes de travail, devenir administrateur de l'OCCE 92, c'est participer activement à la vie de l'association, s'informer sur son fonctionnement, participer aux décisions dans l'intérêt des coopératives, des enseignants et des élèves du département.

Il reste des places...

... rejoignez-nous !



Office Central de la Coopération à l'École

Association 1901 reconnue d'utilité publique

Association départementale OCCE des Hauts-de-Seine

26 Avenue Paul Vaillant Couturier 92220 BAGNEUX

Tel : 01 46 64 77 28 - Courriel : ad92@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe92.net>

DECLARATION DE CANDIDATURE
au Conseil d'Administration de l'OCCE des Hauts-de-Seine

Elle doit être adressée **avant le lundi 8 mars 2021** à :
OCCE 92 – Monsieur le Président – 26 avenue Paul Vaillant Couturier 92220 BAGNEUX

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Commune :

Tel personnel : courriel personnel :@.....

Fonction dans l'Éducation Nationale :

Membre actif au sein de la Coopérative scolaire : (établissement, nom, commune)

..... N° de coop :

.....

OU

Membre actif individuel à jour de sa cotisation :

Motivations personnelles :

.....

.....

.....

.....

Date et signature :